Nations Unies S/2018/318

Conseil de sécurité

Distr. générale
11 avril 2018
Français
Original : anglais

Lettre datée du 5 avril 2018, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Koweït auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint un document non officiel, établi par la Mission permanente de l'État du Koweït auprès de l'Organisation des Nations Unies, résumant les propos tenus lors de la réunion d'information organisée au niveau ministériel le 21 février 2018, durant la présidence de l'État du Koweït (février 2018), sur le thème « Buts et principes de la Charte des Nations Unies : maintien de la paix et de la sécurité internationales » (voir annexe).

Je vous suis reconnaissant d'avoir participé à cette réunion. Nous espérons que le résumé ci-joint servira de référence lors des futures discussions portant sur les buts et principes de la Charte des Nations Unies.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Mansour **Alotaibi**

18-05759 (F) 170418 180418

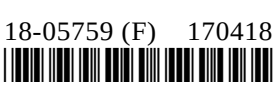

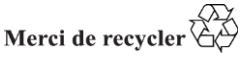

Annexe à la lettre datée du 5 avril 2018 adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Koweït auprès de l'Organisation des Nations Unies

Résumé

Buts et principes de la Charte des Nations Unies : maintien de la paix et de la sécurité internationales

Le 21 février 2018, en sa qualité de Président du Conseil de sécurité pour le mois de février 2018, l'État du Koweït a organisé une réunion d'information au niveau ministériel, qui avait pour thème : « Buts et principes de la Charte des Nations Unies : maintien de la paix et de la sécurité internationales ». Afin de définir les objectifs et les priorités de cette rencontre, il a préalablement fait circuler une note de cadrage à son sujet (S/2018/85).

La réunion, qui était présidée par le Vice-premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de l'État du Koweït, le cheik Sabah Khaled Al-Hamad Al-Sabah, a rassemblé divers participants de haut rang, notamment le Ministre polonais des affaires étrangères, Jacek Czaputowicz, le Ministre ivoirien des affaires étrangères, Marcel Amon-Tanoh, la Représentante permanente des États-Unis d'Amérique et membre du Cabinet du Président Trump, Nikki Haley, et le Premier Vice-Ministre kazakh des affaires étrangères, Mukhtar Tileuberdi.

Le Secrétaire général, António Guterres, a, dans l'exposé qu'il a présenté aux membres du Conseil de sécurité, fait remarquer que le débat sur la question venait bien à propos, le mois de février marquant le vingt-septième anniversaire de la libération de l'État du Koweït des forces de Saddam Hussein. Il a insisté sur le fait que la Charte avait résisté à l'épreuve du temps et que les principes qui y étaient énoncés, à savoir le non-recours à la force, le règlement pacifique des différends, le principe de non-intervention, la coopération, l'autodétermination et l'égalité souveraine des États Membres, demeuraient le fondement des relations internationales. Il a également souligné que les valeurs qu'elle incarnait, qu'il s'agisse de l'égalité des droits, du principe de non-discrimination, de la tolérance ou des relations de bon voisinage, restaient essentielles à l'harmonie dans le monde.

Le Secrétaire général a mis l'accent sur l'importance de la prévention et noté que les outils dont disposait le Conseil pour prévenir les crises, par voie de négociation, d'enquête, de médiation, de conciliation, d'arbitrage, de règlement judiciaire, ou par d'autres moyens pacifiques, étaient décrits au chapitre VI de la Charte. Il a également insisté sur la médiation, en faisant référence au Comité consultatif de haut niveau chargé des questions de médiation, et souligné qu'en vue de surmonter les obstacles à la paix et la sécurité dans le monde, le Conseil devait œuvrer au maintien de la paix et travailler de concert avec les organisations régionales et sous-régionales concernées, tout en prenant les sanctions nécessaires. Il était par ailleurs urgent que le Conseil s'acquitte de son devoir et trouve un règlement politique à la crise syrienne.

Pour la première fois depuis la fin de son mandat, l'ancien Secrétaire général, Ban Ki-moon, s'est également adressé au Conseil. Il a fait observer que le monde d'aujourd'hui devait faire face à un nombre croissant de défis mondiaux, qui avaient notamment trait aux changements climatiques et à la question des réfugiés ainsi qu'aux problèmes de l'extrémisme violent, du terrorisme et de la prolifération nucléaire. Il a ajouté que si l'on voulait que le Conseil réponde efficacement aux menaces non traditionnelles et transnationales pesant sur la sécurité, il était nécessaire de le réformer afin de faciliter la prise de décisions en son sein. Il s'est par ailleurs félicité que le Conseil ait amélioré ses relations de travail avec les autres

piliers du système des Nations Unies, étroitement liés entre eux, ainsi que de l'attention accrue qui était accordée à la notion de pérennisation de la paix. Enfin, il a appelé l'attention sur la situation dans la péninsule coréenne, qui constituait la menace la plus grave et la plus imminente.

Le Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de l'État du Koweït, le cheik Sabah Khaled Al-Hamad Al-Sabah, a donné la libération de l'État du Koweït des forces iraquiennes, en février 1991, pour exemple de l'engagement et de l'adhésion de la communauté internationale et du Conseil aux buts et principes énoncés dans la Charte. Il a également mis l'accent sur les outils que le Conseil avait à sa disposition pour assumer ses responsabilités, qui figuraient aux chapitres VI, VII et VIII de la Charte. Il a en outre souligné l'importance, pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales, de la diplomatie préventive et de la cohésion au sein du Conseil, ainsi que le rôle prépondérant joué par le Secrétaire général, celui-ci pouvant porter n'importe quelle question à l'attention du Conseil.

Lors d'échanges particulièrement productifs, les membres du Conseil ont réaffirmé l'importance de défendre les buts et principes énoncés dans la Charte et discuté de la meilleure manière d'utiliser les outils dont ils disposaient aux termes des chapitres VI, VII et VIII de ce document pour répondre aux menaces traditionnelles et non traditionnelles pesant aujourd'hui sur la paix et la sécurité dans le monde.

Selon plusieurs membres du Conseil, la libération de l'État du Koweït était un remarquable exemple du rôle essentiel que le Conseil jouait en tant que garant de la paix et de la sécurité internationales et constituait une preuve concrète de ce que cette institution pouvait accomplir lorsqu'elle se montrait à la hauteur des buts et principes énoncés dans la Charte.

On trouvera dans le communiqué de presse établi par le Secrétariat – disponible à l'adresse https://www.un.org/press/en/2018/sc13216.doc.htm – des résumés succincts des déclarations faites lors de la réunion. La retranscription intégrale des discussions tenues à cette occasion peut quant à elle être consultée dans le document S/PV.8185.